

# Rwanda : la thèse de la complicité de la France dans le génocide relancée

Maria Malagardis

Libération, 1<sup>er</sup> décembre 2015

**Des officiers français ont-ils délibérément choisi de ne pas intervenir, entre les 27 et 30 juin 1994, sachant que des Tutsis étaient massacrés près de Bisesero ?**



En janvier 2004, une survivante du massacre de Bisesero au mémorial d'hommage aux victimes. (Photo Gianluigi Guercia. AFP)

Mais qu'allait donc faire l'armée française au Rwanda à la fin du génocide de 1994 ? Depuis plus de vingt ans cette question revient régulièrement hanter tous ceux qui ont des doutes sur le rôle de la France dans les

événements qui ont ensanglanté ce petit pays de l'Afrique des Grands Lacs. Mais aussi sur le bien-fondé de l'opération Turquoise, déclenchée, tardivement, le 23 juin 1994, pour « *mettre fin aux massacres* ». Du moins officiellement. Le soupçon monstrueux d'une éventuelle « *complicité de génocide* » vient à nouveau de resurgir avec la publication mardi de documents aux mains du juge Claude Choquet. Ce magistrat instructeur rattaché au pôle « *génocide et crimes contre l'humanité* » est en effet chargé d'enquêter sur les plaintes visant plusieurs officiers français dans le cadre de l'opération Turquoise. Et notamment sur ce qu'ils ont fait, ou plutôt évité de faire, pendant trois jours, du 27 juin au 30 juin 1994, alors qu'ils se trouvaient près des montagnes de Bisesero, à l'ouest du Rwanda. Ont-ils délibérément laissé massacrer plus d'un millier de Tutsis qui les avaient appelés au secours ? Ou bien ont-ils compris trop tard que les victimes cachées depuis plusieurs semaines dans la forêt étaient sous la menace des autorités locales, ces hommes qui sur le terrain servaient parfois d'alliés ou de guides aux militaires français ?

## Echange surréaliste

Ces « *trois jours de trop* » sont au cœur d'une polémique aussi vieille que le génocide. Depuis des années, les deux thèses s'affrontent avec cette passion quasi irrationnelle qui surgit toujours dès qu'on évoque le rôle de la France au Rwanda. « *Mais cette fois-ci pour la première fois, on sort du "paroles contre paroles" et on a des preuves tangibles que certains officiers ont délibérément choisi d'ignorer le danger dans lequel se trouvaient les Tutsis à Bisesero. Et qu'ils les ont laissés se faire tuer* », souligne le journaliste Benoît Colombat, spécialiste de la justice à France Inter, qui a rendu publiques mardi (avec un journaliste du site Mediapart) ces preuves accablantes aux mains de la justice. Oui, l'état-major militaire de Turquoise, contrairement à ce qu'a toujours affirmé la « grande muette », savait dès le 27 juin que 2000 personnes risquaient la mort à tout moment. Pour preuve, ce fax déclassifié dès 2008 (mais passé jusqu'à présent inaperçu) envoyé à 14 h 38 précisément, le 27 juin, au ministère de la Défense à Paris et qui « *lance clairement l'alerte* » comme le souligne Colombat. Pour preuve également, cette incroyable vidéo dénichée dans les archives des services audiovisuels de l'armée (ECPA). Et qui montre, le lendemain 28 juin, l'échange surréaliste entre un sergent-chef et le colonel Jacques Rosier, qui dirige alors le commandement des opérations spéciales (COS) sur le terrain. Rosier qui a toujours dit n'avoir compris que le 30 juin la gravité de la situation, y apparaît bien embarrassé face à son subordonné lui décrivant l'horreur découverte la veille du côté de

Bisesero. « *On y voit Rosier muet et crispé, alors qu'on l'informe d'un massacre imminent* », décrit Colombat qui a visionné la vidéo.

Entendu par Choquet, Rosier aurait affirmé n'avoir aucun souvenir de cette scène, prétextant qu'il était préoccupé par la préparation de son point de presse... Les dépositions faites devant le juge confirment (plus qu'elles ne révèlent) les dissensions au sein même de l'armée. Il y a le lieutenant-colonel Jean-Rémy Duval, alias « Diego », qui a confirmé au juge avoir effectué une patrouille de reconnaissance le 27 juin. C'est elle qui tombe presque par hasard sur des « *fantômes surgis de la forêt* » comme le rapportera un journaliste également sur place. De retour à sa base, « Diego » donne l'alerte, avertit par fax et téléphone sa hiérarchie. Et puis ? Rien, silence radio. Mais il y a aussi le capitaine de frégate Marin Gillier qui commande à l'époque l'un des trois détachements du COS au Rwanda qui nie avoir été alerté et semble pressé de ne rien faire. Et puis il y a les subordonnés de Gillier, comme l'adjutant-chef Thierry Prunghaud : son supérieur lui avait interdit de se rendre sur place, il désobéira. Et sauvera *in extremis* avec ses camarades, les 800 survivants des massacres.

Ce jeu de piste fatal sur le terrain d'un génocide peut sembler bien lointain et bien complexe. Mais il pose pourtant une question fondamentale : la France, sous prétexte « *de mettre un terme aux massacres* » a-t-elle obtenu l'aval de l'ONU pour une opération militaire qui visait en réalité à sauver un régime génocidaire alors en déroute et dont Paris fut (trop) longtemps l'allié ? Au risque de laisser

mourir plus de victimes ? A charge désormais pour le juge Choquet de tirer les conclusions de ses « *trouvailles* » et de décider s'il engage des poursuites qui pourraient conduire à un énorme scandale d'Etat : celui d'une complicité même indirecte dans le dernier génocide du XX<sup>e</sup> siècle.